

**2017 DU 141** Acquisition d'une bande de terrain 9/11 rue de Toul (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs,

La société PERL, en partenariat avec la RIVP, envisage la réalisation d'un programme de 53 logements sociaux au 9-11, rue de Toul à Paris 12eme. Elle a déposé une demande de permis de construire le 27 mars 2017 pour la construction d'un bâtiment de 6 étages sur un niveau de sous sol à usage d'habitation avec la création de 53 logements sociaux, végétalisation de la toiture et aménagement paysager de la cour, après démolition totale d'un bâtiment R+1 sur sous-sol à usage de bureau et d'entrepôt.

Cette opération génère un retrait d'alignement en bordure de la rue de Toul. Il s'agit d'une bande de terrain d'une superficie de 92 m², en retrait d'alignement, provenant de la parcelle cadastrée AS n°17 située 9/11 rue de Toul (12e), désignée par « lot B » dans le plan du cabinet de géomètre-expert GEOMETRIC du novembre 2016, en annexe.

La société PERL a proposé de céder cette bande de terrain à la Ville de Paris en vue de son intégration au domaine public viaire.

Cette acquisition par la Ville offre l'opportunité d'améliorer la qualité de l'espace public par l'élargissement du trottoir à cette adresse.

Par ailleurs, le projet permet de ne pas ajouter une complexité supplémentaire aux alignements déjà très disparates sur cette rue, en calant la construction envisagée aux alignements des bâtiments contigus.

La société PERL et la Ville de Paris ont convenu que cette cession interviendrait au prix de 10 euros au m², soit un total de 920 €. Par avis du 6 avril 2017, le Service Local du Domaine de Paris (SLD75) n'a pas émis d'objection à ce prix.

Je vous propose donc de m'autoriser à acquérir auprès de la société PERL, au prix de 920 euros, une bande de terrain d'une superficie de 92 m², désignée « lot B » dans le plan annexé, à détacher de la parcelle cadastrée AS n°17 située 9/11 rue de Toul (12e), et de l'affecter à la Direction de la Voirie et des Déplacements.

En vous soumettant le dossier de cette affaire, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

2017 DU 141 Acquisition d'une bande de terrain 9/11 rue de Toul (12e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation du Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan du 23/11/2016 établi par GÉOMETRIC, géomètres experts associés, portant projet de division de la parcelle cadastrée AS n°17 située 9/11 rue de Toul (12e) ;

Vu l'offre de cession formulée par la société PERL le 15 mars 2017 ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 6 avril 2017 ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'acquérir une bande de terrain au droit du 9/11 rue de Toul (12e) d'une superficie de 92 m², cadastrée AS n°17 ;

Vu l'avis de M. le Maire du 12e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à acquérir auprès de la société PERL une bande de terrain d'une superficie de 92 m², en retrait d'alignement, désignée sur le plan en annexe par « lot B », à détacher de la parcelle cadastrée AS n°17, située 9/11 rue de Toul (12e), en vue de son incorporation dans le domaine public viaire.

Article 2 : Dit que la dépense de 920 € est prévue au budget de la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes et à consentir et constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient nécessaires à la finalisation du projet.

Article 4 : La bande de terrain mentionnée à l'article 1 sera affectée à la Direction de la Voirie et des Déplacements à compter de sa prise de possession par la Ville de Paris.